Image not found or type unknown

Vol à l ecole ce matin

Par **marie 2970**, le **20/06/2024** à **18:58**

Bonjour,

ma fille s est fait voler ses chaussures neuves (200 euros quand même) au collège ce matin.

Pas de caméra, beaucoup d élèves...impossible de retrouver le voleur.

Que puis je faire ?

L école à t elle une responsabilité ?

Merci pour vos retours

Marie

Par **Marck.ESP**, le **20/06/2024** à **19:07**

Bienvenue sur LegaVox
Vous devez déclarer le vol auprès de l'établissement scolaire et des autorités compétentes.
La responsabilité de l'établissement scolaire peut, dans certains cas, être engagée en cas de faute de surveillance ou de négligence. Vérifiez également les garanties de votre assurance scolaire et habitation pour une éventuelle indemnisation.
Certaines assurances scolaires incluent une garantie contre le vol des effets personnels des élèves

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés